

Image not found or type unknown



Fonctionnaire: rapprochement de conjoint apres formation financee

Par **qv5321**, le **29/10/2009** à **13:14**

Bonjour,rrnrnje souhaite me rapprocher dans un futur proche de mon amie qui habite dans le sud de la France. rnrnJe suis actuellement fonctionnaire. rnNous ne sommes ni pacses ni maries mais projettons de nous pacser l'an prochain. rnrnMon probleme est que j'ai beneficier d'une formation financee par mon employeur que je dois theoriquement rembourser cette formation si je quitte mon emploi avant 5 (longues) annees. rnrnJ'aimerais savoir si selon la loi les raisons de depart liees a un rapprochement de conjoint peuvent l'emporter sur le contrat qui me lie a mon employeur via cette formation recue. rnrnQuelles sont les options sachant qu'on m'a deja dit que les postes ouvert en mutations sont tres rares. rnrnMerci d'avance.